

Autres Informations Utiles

Notre Secteur d'intervention

Condat sur Vienne,
Feytiat,
Isle,
Panazol,

Pour Limoges, nous contacter pour savoir si vous êtes sur notre secteur géographique.

Notre Statut Juridique

Association loi 1901 à but non lucratif et non soumis à la TVA,
Accord - cadre signé par la DIRECCTE et Pôle Emploi
Association intermédiaire fondée en novembre 1987 dans le cadre de la loi de 1987.

DEVIS GRATUIT

Nos Coordonnées

8-10, rue Saint Paul
87000 LIMOGES

☎ 05 55 10 13 50

✉ coupdmain87-secretariat@orange.fr

Du lundi au vendredi : 8h30/12h-14h/17h30
sauf le mardi : 8h30/12h-15h/17h30
Pendant notre absence, vous pouvez laisser un message sur notre répondeur.



NOS PRESTATIONS A VOTRE SERVICE

**Commerçants
Entreprises**

Artisans

Syndics

**Administrations
Associations
Bailleurs sociaux
Collectivités**

8-10, rue Saint Paul
87000 LIMOGES

☎ 05 55 10 13 50

✉ coupdmain87-secretariat@orange.fr
www.coupdmain.fr

Coup d'Main, Association Intermédiaire, embauche et met à disposition à titre onéreux des personnes sans emploi. Il s'agit de prêt de main d'œuvre en contrat à durée déterminée dit d'usage : Article L. 1242-1 alinéa 3 du nouveau code du travail.).

Elle a pour objet l'insertion sociale et professionnelle de toutes personnes en difficultés. A ce titre, elle met en place toutes les actions nécessaires pouvant favoriser un changement de statut social, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle (Article L.5137-7 à L.5137-14 du nouveau code du travail).

Nos Missions

- Manutention,
- Entretien de locaux et/ou de bureaux,
- Entretien de parties communes dans des immeubles,
- Entretien d'espaces verts*,
- Travaux administratifs (classement, archivage, etc.)
- Pour toutes autres prestations : nous contacter.

* Matériaux, fournitures & outillages fournis par vos soins

La durée des missions peut être de deux heures minimum à plusieurs jours ou semaines en fonction de vos besoins.

Coup d'Main est l'employeur et se charge de toutes les formalités administratives liées à l'embauche d'un salarié :

- ♦ Déclaration unique à l'embauche,
- ♦ Contrat de travail,
- ♦ Bulletin de salaire,
- ♦ Paiement du salaire,
- ♦ Bordereaux et règlement des cotisations sociales,
- ♦ Facture.



05 55 10 13 50